



La CGT PJJ vous informe

ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS : TOUJOURS LAISSÉS POUR COMPTE !

Au lendemain de la conférence de presse du Président de la République et de sa réaffirmation de la prime au mérite comme l'un des principaux critères d'avancement et de rémunération des fonctionnaires, la CGT PJJ s'interroge sur les intentions du gouvernement de réellement revaloriser les salaires des agents publics.

La revalorisation des 5 points indiciaires commune à l'ensemble de la fonction publique, annoncée en juin 2023 et mise en œuvre au 1er janvier 2024, est bien loin de compenser la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

Malgré cela, les plus bas salaires ont toujours des difficultés à joindre les deux bouts !

Certes, quelques mesures ont été mises en place à la PJJ au cours de l'année 2023, notamment une revalorisation indemnitaire pour les AA et SA exerçant en unité (pour relire [Et clic](#)).

Nous attendons toujours des mesures significatives

pour ces corps en direction territoriale, inter-régionale et en administration centrale, ce qui a encore été rappelé à la directrice de la PJJ le 17 janvier dernier.

En effet, ces personnels à qui une expertise, une adaptabilité constante, une polyvalence et une connaissance pointue des textes est demandée, sont encore une fois **les oubliés de la PJJ !**

Ces fonctions supports sont essentielles à l'exercice des missions de la PJJ, filières administrative et éducative étant interdépendantes.

La CGT PJJ revendique des mesures de revalorisation, pour permettre à ces agents de travailler dans des conditions décentes, car force est de constater que l'investissement quotidien n'est pas reconnu financièrement.

Ce manque cruel de valorisation met à mal le moral des agents, qui dans un contexte inflationniste contraint et inquiétant, fait peser

...un poids supplémentaire sur ces personnels dont la surcharge de travail et psychologique

rend déjà complexe l'exercice des missions, alors que le ministère de la Justice prétend placer au centre de ses préoccupations la QVCT.

A l'heure où le manque d'attractivité et la fuite des talents dans ces métiers est au cœur des débats, la CGT PJJ exige un travail **en urgence** sur les grilles indiciaires des AA et des SA. Le Garde des Sceaux, le secrétariat général et la DPJJ ont tous été interpellés en ce sens.

Il est impensable que les premiers échelons des différents grades soient quasi-équivalents à l'indice minimal, lui-même étant aligné sur le SMIC et surtout avec une progression méprisante sur la carrière (ex : évolution d'une moyenne de 5€ bruts/an pour un AA du premier grade ou de 19 bruts/an sur 19 ans de carrière). Pour pallier à ces profondes injustices et iniquités de traitement, la CGT PJJ revendique une transformation du socle IFSE en part indiciaire, ainsi qu'une réelle revalorisation indemnitaire à la hauteur de l'investissement quotidien et des compétences de ces agents encore une fois laissés pour compte.

La CGT PJJ revendique :

- Une refonte substantielle des grilles indiciaires
- La conversion indiciaire du socle IFSE et une réelle revalorisation indemnitaire pour toutes ces professionnelles et tous ces personnels.
- Une reconnaissance de la technicité des missions
- Des conditions de travail en adéquation avec la charge de travail de ces agents